

**Décision portant  
nomination d'un agent comptable secondaire de l'AEFE**

NOR : EAEE2420267S

**LA DIRECTRICE GENERALE,**

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article D. 452-16 du code de l'éducation ;

Vu l'article L. 452-3 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2023 relatif au montant annuel de l'indemnité de manquement de fonds allouée aux agents comptables secondaires de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté de détachement du rectorat en date du 24/03/2021 ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement en date du 19/04/2021 entre l'AEFE et Monsieur Patrick HERVOUET ;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'A.E.F.E. en date du 31 July 2024 à la nomination de Monsieur Patrick HERVOUET, agent comptable secondaire du Lycée français d'Ankara, en qualité d'agent comptable secondaire de l'Ecole française de Téhéran,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Patrick HERVOUET, Attaché principal d'administration de l'Etat, est nommé agent comptable secondaire de l'Ecole française de Téhéran, établissement en gestion directe de l'A.E.F.E, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Article 2 :** Cette décision fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 18 juillet 2024.

Agrément de l'agent comptable principal

La Directrice Générale de l'AEFE

Caroline ARNAUD

Claudia SCHERER EFFOSSE